SAINT ETIENNE LE LAUS
HAUTES ALPES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN D'ENSEMBLE 1/5000e

PLU révisé et modifié juin 2014

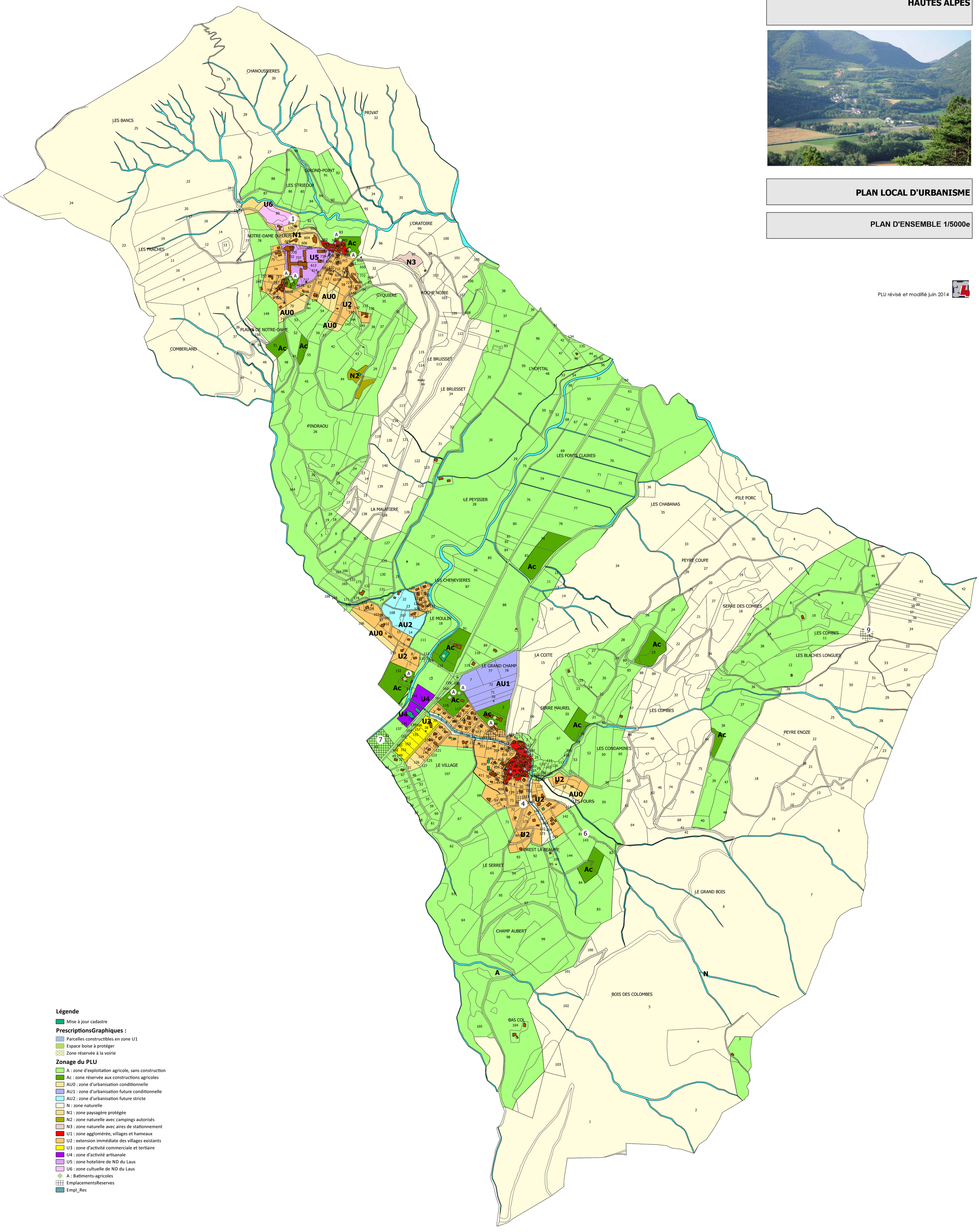

Légende

- Mise à jour cadastre

PrescriptionsGraphiques :

- Parcelles constructibles en zone U1
- Espace boise à protéger
- Zone réservée à la voirie

Zonage du PLU

- A : zone d'exploitation agricole, sans construction
- Ac : zone réservée aux constructions agricoles
- AU0 : zone d'urbanisation conditionnelle
- AU1 : zone d'urbanisation future conditionnelle
- AU2 : zone d'urbanisation future stricte
- N : zone naturelle
- N1 : zone paysagère protégée
- N2 : zone naturelle avec campings autorisés
- N3 : zone naturelle avec aires de stationnement
- U1 : zone agglomérée, villages et hameaux
- U2 : extension immédiate des villages existants
- U3 : zone d'activité commerciale et tertiaire
- U4 : zone d'activité artisanale
- U5 : zone hotelière de ND du Laus
- U6 : zone cultuelle de ND du Laus
- A : Batiments-agricoles
- EmplacementsReserves
- Empl_Res